

Objectifs prioritaires du CNDS

En référence aux directives du CNDS, les objectifs prioritaires restent dans la continuité et dans le renforcement des actions engagées depuis 2015.

1 - Soutenir la professionnalisation du mouvement sportif

Trois dispositifs sont proposés pour répondre à l'objectif.

■ Développer l'emploi sportif

Engagée depuis 2014, l'action volontariste en matière d'emploi sportif est poursuivie avec le maintien de 447 emplois aidés sur la région Occitanie.

Ce soutien aux créations d'emploi est destiné à faciliter l'embauche de personnels qualifiés sur les champs techniques, pédagogiques ou administratifs, par des employeurs susceptibles de prendre en charge, à terme, la totalité du coût de l'emploi.

Un contact préalable avec les référents emplois CNDS de la DRJSCS (ligues et comités régionaux) ou des DDCS-PP (comités départementaux et clubs) est indispensable avant une demande sur ce dispositif.

■ Accompagner l'apprentissage

Une aide aux employeurs de jeunes en contrat d'apprentissage dans le champ sportif peut être attribuée dans le respect de conditions cumulatives.

L'aide se limite notamment aux seules associations qui ne seraient pas financièrement en mesure de recruter sans cette subvention.

L'aide forfaitaire est de 2 000 € maximum par contrat d'apprentissage pour la durée de la formation

■ Former les bénévoles

La formation de l'ensemble des acteurs bénévoles du sport est concernée : dirigeants, animateurs, éducateurs, arbitres, juges fédéraux et officiels.

Le pilotage des actions de formation doit être coordonné par le niveau régional en concertation avec le niveau départemental. Les actions seront conduites par les CROS, CDOS, ligues régionales ou comités départementaux.

L'appui aux formations généralistes (comptabilité, gestion, communication) et aux formations aux diplômes d'Etat ne relèvent pas de cette priorité.

2 - Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive

La vocation du CNDS est de soutenir le développement du sport pour tous et en tous lieux. Ainsi, il est recherché une correction des inégalités d'accès à la pratique sportive dans les territoires carencés et pour les populations les plus éloignées de la pratique sportive : public féminin, personnes en situation de handicap, publics socialement défavorisés, jeunes... En complément des actions de développement, plusieurs dispositifs spécifiques sont ainsi proposés.

■ Acquérir du petit matériel destiné à la pratique sportive des personnes en situation de handicap

Réalisé en partenariat avec la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, ce dispositif, permet aux associations d'obtenir un financement pour l'acquisition de matériel (hors bien amortissable) destiné à la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Les porteurs de projets doivent être référencés sur le handiguide des sports. Un dossier spécifique est à télécharger pour effectuer une demande unique pour le Conseil Régional et les services de l'Etat.

■ Favoriser la pratique sportive des femmes et des jeunes filles au sein des Quartiers Politique de la Ville (QPV) et Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)

Les actions peuvent concerner une déclinaison territoriale des plans fédéraux de féminisation, viser une augmentation de la pratique physique et sportive et de la représentation des jeunes filles et des femmes (bénévoles et professionnelles) dans les instances dirigeantes des structures associatives ou encore faciliter l'accès des jeunes filles et des femmes aux diplômes sportifs.

■ Favoriser l'apprentissage de la natation

Le dispositif concerne toute action permettant le développement de l'apprentissage de la natation pour :

- les enfants entrant en 6ème et résidant prioritairement dans les zones carencées (QPV et ZRR) ;
- les enfants de 6 à 10 ans ;
- les enfants en situation de handicap.

Les conditions d'organisation de stage sont à respecter.

Les collectivités territoriales et leur groupement sont également éligibles sur ce dispositif (dossier à télécharger).

■ Promouvoir le « Sport santé » sous toutes ses formes

L'enjeu est de contribuer à la déclinaison et la mise en œuvre du plan régional « Sport, santé, bien-être » sur la région Occitanie par le soutien des actions s'adressant à des publics identifiés comme prioritaires. Les actions doivent être répondre au cahier des charges « sport, santé, bien-être ».

■ Accompagner les actions locales organisées en marge des grandes manifestations sportives

Ce dispositif concerne l'accompagnement de projets qui s'inscrivent dans une démarche éducative, citoyenne et durable associant le plus grand nombre autour des valeurs du sport.

Règles de fonctionnement

- Le seuil minimal est maintenu à 1 500 € par association ou 1 000 € pour les associations dont le siège social est situé en ZRR.
- Les actions présentées doivent répondre aux objectifs prioritaires du CNDS et à ceux définis par les projets de développement des ligues et comités ou les projets associatifs.
- Toute association subventionnée au titre du CNDS 2016 doit fournir un compte rendu financier et qualitatif de la ou des action(s) aidée(s) pour bénéficier d'une nouvelle attribution en 2017.
- La Commission Territoriale poursuivra l'évaluation et le contrôle des actions subventionnées.

Echéancier 2017

- Pour le 19 avril
Saisie de la demande de subvention dans E-subvention
- Pour le 2 mai
Retour des avis ligues et CD
- 18 mai
Réunion de la Commission Territoriale CNDS Occitanie
- 28 juin
Réunion de la Commission Territoriale CNDS Occitanie
- 4 octobre
Réunion de la Commission Territoriale CNDS Occitanie

Votre demande en ligne

- La demande de subvention CNDS dématérialisée est accessible à partir du site internet de la DRJSCS Occitanie.
- **Veillez à bien utiliser les codes correspondant à votre territoire**
- Pensez à joindre à votre demande :
 - le dernier rapport annuel d'activité ;
 - les comptes approuvés du dernier exercice ;
 - le(s) compte(s) rendu(s) d'action(s) subventionnée(s) au titre du CNDS 2016 (cerfa n° 15059*01) ;
 - le projet associatif.
- Petits conseils à propos d'E-subvention :
 - préparer la saisie sur un document Word afin de ne réaliser que des copier/coller durant la démarche (et ce, afin d'éviter les liens de reprise) ;
 - utiliser la version du CERFA 12156*03 pour préparer cette saisie ;
 - mettre les pièces jointes uniquement au moment de l'envoi de la subvention ;
 - enregistrer le CERFA généré à l'issue de la demande informatique.

Les bénéficiaires

- Les clubs et associations sportives, agréés par le préfet du département de leur siège, en application des articles R.121-1 à R.121-6 du code du sport :
 - les associations affiliées à des fédérations sportives ou groupements sportifs ;
 - les associations scolaires et universitaires, à condition que les actions présentées ne s'inscrivent pas dans les horaires officiels d'enseignement ;
 - les associations encadrant des sports de culture régionale.
- Les ligues ou comités régionaux et les comités départementaux des fédérations sportives
- Les comités régionaux olympiques et sportifs (CROS), les comités départementaux olympiques et sportifs (CDOS) et les comités territoriaux olympiques et sportifs (CTOS)
- Les groupements d'employeurs légalement constitués, intervenant au bénéfice des associations sportives agréées
- Les associations supports des « centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) », dont les associations « Profession sport », pour les actions conduites en faveur des associations sportives, dans le respect du cahier des charges établi par les services déconcentrés de l'Etat, chargés des sports, les CROS ou les CDOS, avec les partenaires locaux.
- Les associations locales oeuvrant dans le domaine de la santé
- Les collectivités pour le dispositif « J'apprends à nager »

Vos codes E-subvention

Occitanie	1594
09 - Ariège	1642
11 - Aude	1636
12 - Aveyron	1641
30 - Gard	1640
31 - Haute-Garonne	1686
32 - Gers	1593
34 - Hérault	1542
46 - Lot	1595
48 - Lozère	1630
65 - Hautes-Pyrénées	1654
66 - Pyrénées-Orientales	1655
81- Tarn	1643
82 - Tarn et Garonne	1677



Les référents CNDS des services déconcentrés de l'Etat

Service	Référent(e)	Adresse @	Téléphone
Occitanie (DRJSCS)	Patricia Martin	patricia.martin@drjscs.gouv.fr	05 34 41 73 50
09 - Ariège (DDCSPP)	Alexandra Merigot	alexandra.merigot@ariege.gouv.fr	05 61 02 43 79
11 - Aude (DDCSPP)	Franck Schisano	franck.schisano@aude.gouv.fr	04 34 42 90 46
12 - Aveyron (DDCSPP)	Jean-Yves Tayac	jean-yves.tayac@aveyron.gouv.fr	05 65 73 52 34
30 - Gard (DDCS)	Dorith Levy	dorith.levy@gard.gouv.fr	04 30 08 61 60
31 - Haute-Garonne (DDCS)	Jacques Roisin	jacques.roisin@haute-garonne.gouv.fr	05 34 45 37 69
32 - Gers (DDCSPP)	Pascale Corbille	pascale.corbille@gers.gouv.fr	05 62 58 12 73
34 - Hérault (DDCS)	Guillaume Dechavanne	guillaume.dechavanne@herault.gouv.fr	04 67 41 72 82
46 - Lot (DDCSPP)	Cédric Bourricaud	cedric.bourricaud@lot.gouv.fr	05 65 20 56 62
48 - Lozère (DDCSPP)	Jean Fabre	jean.fabre@lozere.gouv.fr	04 30 11 10 14
65 - Hautes-Pyrénées (DDCSPP)	Françoise Benoit	francoise.benoit@hautes-pyrenees.gouv.fr	05 62 46 42 24
66 - Pyrénées orientales (DDCS)	Patrick Wozniack	patrick.wozniack@pyrenees-orientales.gouv.fr	04 68 35 73 14
81 - Tarn (DDCSPP)	Anne Soyer	anne.soyer@tarn.gouv.fr	05 81 27 53 59
82 - Tarn-et-Garonne (DDCSPP)	Philippe Joly	philippe.joly@tarn-et-garonne.gouv.fr	05 63 21 18 75

Services de l'Etat
Mouvement sportif
DDCSPP de l'Ariège

9 rue du Lt Paul Delpech - BP 130 - 09003 Foix cedex
 ☎ 05 61 02 43 00
 @ ddcsp@ariego.gouv.fr


CDOS de l'Ariège

14, Rue des Chapeliers - 09000 Foix
 ☎ 05 81 29 56 29 - 06 15 37 91 35
 @ cdosariego@gmail.com

DDCSPP de l'Aude

Cité administrative - Place Gaston Jourdanne
 11807 Carcassonne cedex
 ☎ 04 34 42 91 00 - ☎ 04 34 42 90 17
 @ ddcsp-j@aude.gouv.fr


CDOS de l'Aude

Maison Départementale des Sports
 8, rue Camille Saint-Saëns - 11000 Carcassonne
 ☎ 04 68 25 97 45
 @ cdos.aude11@orange.fr

DDCSPP de l'Aveyron

ZAC de Bourran - 9, rue de Bruxelles
 BP 3370 - 12033 Rodez Cedex 9
 ☎ 05 65 73 52 00 - ☎ 05 65 73 52 01
 @ ddcsp@aveyron.gouv.fr


CDOS de l'Aveyron

6 rue des violettes
 12850 Onet le Chateau
 ☎ 05 65 78 56 39
 @ aveyron@franceolympique.com

DDCS du Gard

1120 Route de Saint-Gilles
 BP 39081 - 30972 Nimes Cedex 9
 ☎ 04 30 08 61 20
 @ ddc@gard.gouv.fr


CDOS du Gard

10 rue Cart - 30000 Nimes
 ☎ 04 66 38 26 36
 @ gard@franceolympique.com

DDCS de Haute-Garonne

1 place Saint Etienne - CS 38 521
 31685 Toulouse cedex 6
 ☎ 05 34 45 37 13
 @ ddc@haute-garonne.gouv.fr


CDOS de Haute-Garonne

Maison des Sports - Rue Isatis - BP 81908
 31319 Labège cedex
 ☎ 05 62 24 18 10
 @ haute-garonne@franceolympique.com

DDCSPP du Gers

Cité administrative - place de l'ancien foirail
 32020 Auch cedex 9
 ☎ 05 62 58 12 50 - ☎ 05 62 58 12 82
 @ ddcsp@gers.gouv.fr


CDOS du Gers

Maison des Comités Sportifs
 36 rue des canaris - 32000 Auch
 ☎ 05 62 05 13 81 - ☎ 05 62 05 56 74
 @ gers@franceolympique.com

DDCS de l'Hérault

Rue Serge Lifar - CS 97378
 34184 Montpellier Cedex 4
 ☎ 04 67 41 72 00
 @ ddc@herault.gouv.fr


CDOS de l'Hérault

Maison des Sports - ZAC Pierres Vives
 66 Esplanade de l'égalité - 34086 Montpellier cedex 4
 ☎ 04 67 67 40 98
 @ cdos34@gmail.com

DDCSPP du Lot

Cité sociale
 304, rue Victor Hugo - 46000 Cahors
 ☎ 05 65 20 56 00 - ☎ 05 65 20 56 50
 @ ddcsp@lot.gouv.fr


CDOS du Lot

Maison des Associations - Espace Clément Marot
 Place Bessières - 46000 Cahors
 ☎ 05 65 35 54 07
 @ cdoslot@orange.fr

DDCSPP de la Lozère

Cité administrative - 9 rue des Carmes
 BP 134 - 48005 Mende cedex
 ☎ 04 30 11 10 00
 @ ddcsp@lozere.gouv.fr


CDOS de la Lozère

Maison Départementale des Sports
 Rue du Faubourg Montbel - 48000 Mende
 ☎ 04 66 49 12 12
 @ lozere@franceolympique.com

DDCSPP des Hautes-Pyrénées

Cité administrative Reffye - 10 Rue de l'Amiral Courbet
 BP 41740 - 65017 Tarbes cedex 9
 ☎ 05 62 46 42 20
 @ ddcsp-jsva@hautes-pyrenees.gouv.fr


CDOS des Hautes Pyrénées

9, Rue André Fourcade
 65000 Tarbes
 ☎ 05 62 34 28 95
 @ cdos65@wanadoo.fr

DDCS des Pyrénées-Orientales

16 bis cours Lazare Escarguel
 BP 80930 - 66020 Perpignan cedex
 ☎ 04 68 35 50 49
 @ ddc@pyrenees-orientales.gouv.fr


CDOS des Pyrénées Orientales

Maison des Sports
 Rue René Duguay Trouin - 66000 Perpignan
 ☎ 04 68 63 32 68
 @ cdos66@wanadoo.fr

DDCSPP du Tarn

Cité Administrative
 18 avenue Maréchal Joffre - 81013 Albi
 ☎ 05 81 27 50 00
 @ ddcsp@tarn.gouv.fr


CDOS du Tarn

Maison départementale des comités sportifs
 148, Avenue Dembourg - 81000 Albi
 ☎ 05 63 46 18 50 - ☎ 05 63 46 23 39
 @ tarn@franceolympique.com

DDCSPP de Tarn-et-Garonne

140 av Marcel Unal - BP 730
 82013 Montauban
 ☎ 05 63 21 18 00
 @ ddcsp@tarn-et-garonne.gouv.fr


CDOS de Tarn-et-Garonne

B.P. 840
 82008 Montauban Cedex
 ☎ 05 63 93 54 90
 @ tarnetgaronne@franceolympique.com

DRJSCS Occitanie

3, Avenue Charles Flahault - 34094 Montpellier Cedex 5
 ☎ 09 70 83 03 30
 ☎ 04 67 10 14 00 (Montpellier)
 ☎ 05 34 41 73 00 (Toulouse)
 @ DRJSCS34-SVE@drjscs.gouv.fr


CROS de Languedoc-Roussillon

1039 Rue Georges Méliès
 CS37093 - 34967 Montpellier Cedex 2
 ☎ 04 67 82 16 60
 @ contact@cros-lr.fr

CROS de Midi-Pyrénées

7 rue André Citroën - 31130 Balma
 ☎ 05 34 25 13 03
 @ Comite-olympique-mipy@wanadoo.fr

Fiche thématique - Emploi sportif

Engagée depuis 2014, l'action volontariste en matière d'emploi sportif est poursuivie avec le maintien de 447 emplois aidés sur la région Occitanie. Ce soutien aux nouvelles créations d'emploi est destiné à faciliter l'embauche de personnels qualifiés sur les champs techniques, pédagogiques ou administratifs, par des employeurs susceptibles de prendre en charge, à terme, la totalité du coût de l'emploi.

Les bénéficiaires

- Les clubs et associations sportives agréés :
 - les associations affiliées à des fédérations sportives ou groupements sportifs ;
 - les associations scolaires et universitaires, à condition que les actions présentées ne s'inscrivent pas dans les horaires officiels d'enseignement ;
 - les associations encadrant des sports de culture régionale.
- Les ligues ou comités régionaux et les comités départementaux des fédérations sportives.
- Les groupements d'employeurs légalement constitués, intervenant au bénéfice des associations sportives agréées.

Les projets

L'emploi créé doit s'inscrire au cœur du projet associatif et prendre en compte les dimensions sportives, éducatives, sociales et économiques de la discipline et du territoire concerné. Il doit contribuer à la structuration et au développement de l'association. Il concerne prioritairement l'encadrement et / ou le développement des pratiques.

Le dispositif

Le dispositif des « emplois CNDS » propose une aide dégressive de 34 500 €, répartie sur 4 ans, soit pour un temps plein : 12 000 € en année 1, 10 000 € en année 2, 7 500 € en année 3 et 5 000 € en année 4.

Comment faire une demande ?

Etape 1 : contacter les référents emplois CNDS de la DRJSCS (ligues et comités régionaux) ou des DDCS-PP (comités départementaux et clubs) avant toute demande sur ce dispositif.

Etape 2 : remplir une fiche action dans votre dossier de demande de subvention via E-subvention. L'employeur doit :

- justifier la création du poste au regard d'un projet de développement de la structure assorti d'objectifs qualitatifs et quantitatifs de développement de la pratique sportive ;
- fournir une fiche de poste et un profil de salarié qui aura été déterminé préalablement.

Etape 3 : instruction des dossiers par les services déconcentrés de l'Etat, avis du mouvement sportif et étude des propositions par la Commission Territoriale du CNDS.

Si le dossier est retenu, la demande fait l'objet d'un conventionnement. La reconduction des financements d'une année sur l'autre est soumise à une évaluation.

Les référents emplois des services déconcentrés de l'Etat

Service	Référent(e)	Adresse @	Téléphone
Occitanie (DRJSCS)	Laurence Jouclas	laurence.jouclas@drjscs.gouv.fr	05 34 41 73 75
09 - Ariège (DDCSPP)	Alexandra Merigot	alexandra.merigot@ariege.gouv.fr	05 61 02 43 79
11 - Aude (DDCSPP)	Franck Schisano	franck.schisano@aude.gouv.fr	04 34 42 90 46
12 - Aveyron (DDCSPP)	Laure Moreau	laure.moreau@aveyron.gouv.fr	05 65 73 52 49
30 - Gard (DDCS)	Dorith Levy	dorith.levy@gard.gouv.fr	04 30 08 61 60
31 - Haute-Garonne (DDCS)	Philippe Migeon	philippe.migeon@haute-garonne.gouv.fr	05 34 45 37 87
32 - Gers (DDCSPP)	Pascale Corbille	pascale.corbille@gers.gouv.fr	05 62 58 12 73
34 - Hérault (DDCS)	Stéphane Liger	stephane.liger@herault.gouv.fr	04 67 41 72 63
46 - Lot (DDCSPP)	Cédric Bourricaud	cedric.bourricaud@lot.gouv.fr	05 65 20 56 62
48 - Lozère (DDCSPP)	Jean Fabre	jean.fabre@lozere.gouv.fr	04 30 11 10 14
65 - Hautes-Pyrénées (DDCSPP)	Boris Laurine	boris.laurine@hautes-pyrenees.gouv.fr	05 62 46 42 28
66 - Pyrénées orientales (DDCS)	Gérard Merou	gerard.merou@pyrenees-orientales.gouv.fr	04 68 35 73 20
81 - Tarn (DDCSPP)	Didier Cabanel	didier.cabanel@tarn.gouv.fr	05 81 27 53 61
82 - Tarn-et-Garonne (DDCSPP)	Philippe Joly	philippe.joly@tarn-et-garonne.gouv.fr	05 63 21 18 75

Fiche thématique - Apprentissage

► Conditions d'éligibilité

- L'association doit être éligible au CNDS (en référence de la note d'orientation générale)
- La subvention est attribuée pour la durée du contrat d'apprentissage et pour 2 ans maximum
- La formation associée au contrat d'apprentissage doit conduire à une certification figurant à l'annexe II-1 du Code du sport (BPJEPS, BAPAAT, DEJEPS...)
- L'aide se limite notamment aux seules associations qui ne seraient pas financièrement en mesure de recruter sans cette subvention.
- La subvention est calculée de manière à ce que, après déduction de toutes les aides de droit commun et des aides publiques locales éventuelles (collectivités), un coût résiduel de 300 € par mois reste à la charge de l'employeur

► Montant de l'aide financière

L'aide forfaitaire est de 2 000 € maximum par contrat d'apprentissage, pour la durée de la formation.

► Comment faire une demande ?

Etape 1

Contactez les référents emplois CNDS de la DRJSCS (ligues et comités régionaux) ou les DDCS-PP (comités départementaux et clubs) avant toute demande sur ce dispositif

Etape 2

Remplir une fiche action dans votre dossier de demande de subvention via E-subvention

Etape 3

Instruction des dossiers par les services déconcentrés de l'Etat, avis du mouvement sportif et étude des propositions par la Commission Territoriale du CNDS.

► Les référents emplois des services déconcentrés de l'Etat

Service	Référent(e)	Adresse @	Téléphone
Occitanie (DRJSCS)	Laurence Jouclas	laurence.jouclas@drjscs.gouv.fr	05 34 41 73 75
09 - Ariège (DDCSPP)	Alexandra Merigot	alexandra.merigot@ariege.gouv.fr	05 61 02 43 79
11 - Aude (DDCSPP)	Franck Schisano	franck.schisano@aude.gouv.fr	04 34 42 90 46
12 - Aveyron (DDCSPP)	Laure Moreau	laure.moreau@aveyron.gouv.fr	05 65 73 52 49
30 - Gard (DDCS)	Dorith Levy	dorith.levy@gard.gouv.fr	04 30 08 61 60
31 - Haute-Garonne (DDCS)	Philippe Migeon	philippe.migeon@haute-garonne.gouv.fr	05 34 45 37 87
32 - Gers (DDCSPP)	Pascale Corbille	pascale.corbille@gers.gouv.fr	05 62 58 12 73
34 - Hérault (DDCS)	Stéphane Liger	stephane.liger@herault.gouv.fr	04 67 41 72 63
46 - Lot (DDCSPP)	Cédric Bourricaud	cedric.bourricaud@lot.gouv.fr	05 65 20 56 62
48 - Lozère (DDCSPP)	Jean Fabre	jean.fabre@lozere.gouv.fr	04 30 11 10 14
65 - Hautes-Pyrénées (DDCSPP)	Boris Laurine	boris.laurine@hautes-pyrenees.gouv.fr	05 62 46 42 28
66 - Pyrénées orientales (DDCS)	Gérard Merou	gerard.merou@pyrenees-orientales.gouv.fr	04 68 35 73 20
81 - Tarn (DDCSPP)	Didier Cabanel	didier.cabanel@tarn.gouv.fr	05 81 27 53 61
82 - Tarn-et-Garonne (DDCSPP)	Philippe Joly	philippe.joly@tarn-et-garonne.gouv.fr	05 63 21 18 75

Fiche thématique - Sport & handicap

Réalisé en partenariat avec la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, ce dispositif, permet aux associations d'obtenir un financement pour l'acquisition de matériel (hors bien amortissable) destiné à la pratique physique et sportive des personnes en situation de handicap.

Un dossier spécifique est à télécharger pour effectuer une demande unique pour la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et les services de l'Etat.

Les critères d'éligibilité

- L'association (ligue ou comité régional, comité départemental, club) doit :
 - être affiliée à une fédération ;
 - référencée dans le handiguide national des sports ;
 - www.handiguide.sports.gouv.fr.
- Le matériel doit :
 - être destiné à la pratique physique et sportive des personnes en situation de handicap ;
 - être en rapport avec la discipline concernée ;
 - contribuer à la réalisation de projets structurés et structurants.

Comment faire une demande ?

- Remplir le dossier spécifique.
- Envoyer un exemplaire du dossier à la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.
- Envoyer un exemplaire à la DRJSCS Occitanie site de Toulouse à l'adresse :

DRJSCS Occitanie
5 rue du pont Montaudran,
BP 7009, 31068 Toulouse cedex 7
- Retour des dossiers : date à déterminer

Le matériel

Le matériel concerné doit avoir une durée d'amortissement de moins de 5 ans.

Exemple de matériel concerné : fauteuils roulants de sport, joëlettes, tricycles, tandems, matériels d'équitation, matériels pour boccia, goallball...

Le matériel d'une durée d'amortissement de 5 ans et plus (bateaux, minibus, matériels de voiles, bateaux d'aviron, kayaks, matériels handifix pour l'escrime, rampes amovibles, potence d'accueils sur bateaux...) relève des subventions d'équipements CNDS.

Les référents des services déconcentrés de l'Etat

Service	Référent(e)	Adresse @	Téléphone
Occitanie (DRJSCS)	Laurence Jouclas	laurence.jouclas@drjscs.gouv.fr	05 34 41 73 75
09 - Ariège (DDCSPP)	Alexandra Merigot	alexandra.merigot@ariege.gouv.fr	05 61 02 43 79
11 - Aude (DDCSPP)	Sylvain Crismanovich	sylvain.crismanovich@aude.gouv.fr	04 34 42 90 41
12 - Aveyron (DDCSPP)	Jean-Yves Tayac	jean-yves.tayac@aveyron.gouv.fr	05 65 73 52 24
30 - Gard (DDCS)	Francis Marchal	francis.marchal@gard.gouv.fr	04 30 08 61 62
31 - Haute-Garonne (DDCS)	Cécile Argiolas	cecile.argiolas@haute-garonne.gouv.fr	05 34 45 37 88
32 - Gers (DDCSPP)	Eric Alexis	eric.alexis@gers.gouv.fr	05 62 58 12 74
34 - Hérault (DDCS)	Guillaume Dechavanne	guillaume.dechavanne@herault.gouv.fr	04 67 41 72 82
46 - Lot (DDCSPP)	Eric Decharme	eric.decharme@lot.gouv.fr	05 65 20 56 64
48 - Lozère (DDCSPP)	Elsa Lhombart	elsa.lhombart@lozere.gouv.fr	04 30 11 10 14
65 - Hautes-Pyrénées (DDCSPP)	Françoise Benoit	francoise.benoit@hautes-pyrenees.gouv.fr	05 62 46 42 24
66 - Pyrénées orientales (DDCS)	Patrick Wozniack	patrick.wozniack@pyrenees-orientales.gouv.fr	04 68 35 73 14
81 - Tarn (DDCSPP)	Anne Soyer	anne.soyer@tarn.gouv.fr	05 81 27 53 59
82 - Tarn-et-Garonne (DDCSPP)	Patrick Gorinat	philippe.joly@tarn-et-garonne.gouv.fr	05 63 21 18 73

**Fiche thématique - Pratique féminine
en Quartier de la Politique de la Ville (QPV)
ou Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)**

Ce dispositif vise à favoriser la pratique sportive des femmes et des jeunes filles au sein des Quartiers Politique de la Ville (QPV) et Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Les bénéficiaires

- Les structures éligibles aux subventions de fonctionnement de la part territoriale et affiliées à une fédération

Les projets

Les projets doivent être structurant et s'inscrire dans la durée.

Ils peuvent concerner :

- une déclinaison territoriale des plans fédéraux de féminisation ;
- une augmentation ou une amélioration des offres de pratique physique et sportive à destination des jeunes filles et des femmes ;
- une augmentation de la représentation des jeunes filles et des femmes (bénévoles et professionnelles) dans les instances dirigeantes des structures associatives ;
- un accès facilité des jeunes filles et des femmes aux diplômes sportifs.

Les critères d'éligibilité

Les projets doivent répondre à au moins une des trois conditions suivantes :

- l'équipement principal, où se déroule la pratique, doit être situé au sein d'un QPV ou d'une ZRR ;
- le siège social du club doit être situé dans un QPV ou une ZRR ;
- les actions développées par la structure concernent des femmes et des jeunes filles habitant majoritairement un QPV ou une ZRR.

Comment faire une demande ?

- Remplir une fiche action dans votre dossier de demande de subvention via E-subvention à laquelle vous donnerez le titre : « réduire les inégalités – Pratique féminine en QPV ou ZRR* »

* déterminer le territoire concerné

Les référents des services déconcentrés de l'Etat

Service	Référent(e)	Adresse @	Téléphone
Occitanie (DRJSCS)	Laetitia Parage	laetitia.parage@drjscs.gouv.fr	05 34 41 73 52
09 - Ariège (DDCSPP)	Alexandra Merigot	alexandra.merigot@ariege.gouv.fr	05 61 02 43 79
11 - Aude (DDCSPP)	Franck Schisano	franck.schisano@aude.gouv.fr	04 34 42 90 46
12 - Aveyron (DDCSPP)	Jean-Yves Tayac	jean-yves.tayac@aveyron.gouv.fr	05 65 73 52 34
30 - Gard (DDCS)	Sandrine Mazzia	sandrine.mazzia@gard.gouv.fr	04 30 08 61 45
31 - Haute-Garonne (DDCS)	Jacques Roisin	jacques.roisin@haute-garonne.gouv.fr	05 34 45 37 87
32 - Gers (DDCSPP)	Pascale Corbille	pascale.corbille@gers.gouv.fr	05 62 58 12 73
34 - Hérault (DDCS)	Guillaume Dechavanne	guillaume.dechavanne@herault.gouv.fr	04 67 41 72 82
46 - Lot (DDCSPP)	Cédric Bourricaud	cedric.bourricaud@lot.gouv.fr	05 65 20 56 62
48 - Lozère (DDCSPP)	Jean Fabre	jean.fabre@lozere.gouv.fr	04 30 11 10 14
65 - Hautes-Pyrénées (DDCSPP)	Françoise Benoit	francoise.benoit@hautes-pyrenees.gouv.fr	05 62 46 42 24
66 - Pyrénées orientales (DDCS)	Patrick Wozniack	patrick.wozniack@pyrenees-orientales.gouv.fr	04 68 35 73 14
81 - Tarn (DDCSPP)	Anne Soyer	anne.soyer@tarn.gouv.fr	05 81 27 53 59
82 - Tarn-et-Garonne (DDCSPP)	Philippe Joly	philippe.joly@tarn-et-garonne.gouv.fr	05 63 21 18 75

Le dispositif concerne toute action permettant le développement de l'apprentissage de la natation pour les enfants.

Les conditions d'organisation de stage sont à respecter.

Les coopérations entre le mouvement sportif et les collectivités territoriales sont encouragées pour favoriser l'émergence d'une offre de stages co-organisés.

▶ Les bénéficiaires

- Les clubs et associations sportives agréés :
 - les associations affiliées à des fédérations sportives ou groupements sportifs ;
 - les associations scolaires et universitaires, à condition que les actions présentées ne s'inscrivent pas dans les horaires officiels d'enseignement ;
 - les associations encadrant des sports de culture régionale.
- Les ligues ou comités régionaux et les comités départementaux des fédérations sportives
- Les collectivités territoriales ou leurs groupements

▶ Le public visé

Les stages d'apprentissage concernent :

- les enfants entrant en 6ème et résidant prioritairement dans les zones carencées (QPV et ZRR) ;
- les enfants de 6 à 10 ans ;
- les enfants en situation de handicap.

▶ Les conditions de stage

- Les stages peuvent se dérouler pendant les vacances scolaires, le week-end ou lors des temps périscolaires
- La durée minimum doit être de 10 heures et peut être divisée en séances de 30 minutes à 1 heure selon le niveau et l'âge des enfants ainsi que les conditions de pratique
- Le nombre d'enfants est au maximum de 15 par éducateur et par séance afin de favoriser un meilleur apprentissage.
- Les séances doivent être encadrées par du personnel qualifié
- La capacité à savoir nager doit être validée, à la fin du stage, par la réussite au test Sauvé Nage validé par le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA). Dans certains cas exceptionnels liés au faible niveau initial des enfants, il peut être envisagé, par l'organisateur des sessions, à la fin du cycle apprentissage, de proposer à sa place, le test d'aisance aquatique
- Les stages doivent être gratuits pour les enfants.

▶ Comment faire une demande ?

Pour les associations

- Remplir une fiche action dans votre dossier de demande de subvention via E-subvention.

Pour les collectivités

- Compléter le dossier spécifique et l'adresser à la DDCS-PP de votre lieu d'implantation pour le 19 avril 2017, délai de rigueur.

▶ Les référents des services déconcentrés de l'Etat

Service	Référent(e)	Adresse @	Téléphone
Occitanie (DRJSCS)	Laetitia Parage	laetitia.parage@drjscs.gouv.fr	05 34 41 73 52
09 - Ariège (DDCSPP)	Alexandra Merigot	alexandra.merigot@ariege.gouv.fr	05 61 02 43 79
11 - Aude (DDCSPP)	Franck Schisano	franck.schisano@aude.gouv.fr	04 34 42 90 46
12 - Aveyron (DDCSPP)	Brigitte Montero	brigitte.montero@aveyron.gouv.fr	05 65 73 52 41
30 - Gard (DDCS)	Laurent Hofer	laurent.hofer@gard.gouv.fr	04 30 08 61 63
31 - Haute-Garonne (DDCS)	Jacques Roisin	jacques.roisin@haute-garonne.gouv.fr	05 34 45 37 69
32 - Gers (DDCSPP)	Pascale Corbille	pascale.corbille@gers.gouv.fr	05 62 58 12 73
34 - Hérault (DDCS)	Guillaume Dechavanne	guillaume.dechavanne@herault.gouv.fr	04 67 41 72 82
46 - Lot (DDCSPP)	Cédric Bourricaud	cedric.bourricaud@lot.gouv.fr	05 65 20 56 62
48 - Lozère (DDCSPP)	Jean Fabre	jean.fabre@lozere.gouv.fr	04 30 11 10 14
65 - Hautes-Pyrénées (DDCSPP)	Françoise Benoit	francoise.benoit@hautes-pyrenees.gouv.fr	05 62 46 42 24
66 - Pyrénées orientales (DDCS)	Patrick Wozniack	patrick.wozniack@pyrenees-orientales.gouv.fr	04 68 35 73 14
81 - Tarn (DDCSPP)	Anne Soyer	anne.soyer@tarn.gouv.fr	05 81 27 53 59
82 - Tarn-et-Garonne (DDCSPP)	Philippe Joly	philippe.joly@tarn-et-garonne.gouv.fr	05 63 21 18 75

Le plan régional « Sport, santé, bien-être » Occitanie vise à promouvoir et développer la pratique d'activités physiques comme facteur de santé publique et comme thérapeutique non médicamenteuse.

L'enjeu est de contribuer à la déclinaison et la mise en œuvre de ce plan sur la région Occitanie par le soutien des actions s'adressant à des publics identifiés comme prioritaires.

► Les bénéficiaires

- Les ligues ou comités régionaux et les comités départementaux des fédérations sportives
- Les associations locales ayant une action structurante reconnue
- Les associations locales œuvrant dans le domaine de la santé

► Les publics concernés

- Femmes enceintes et jeunes mamans
- Petite enfance
- Enfants scolarisés
- Etudiants
- Personnes âgées à domicile
- Personnes âgées en EHPAD
- Enfants en situation de surpoids et obésité
- Public vulnérable (MLI, précaire, sans emploi, carcéral ...)
- Public en entreprise
- Personnes en situation de handicap moteur, cognitif, psychique et mental
- Personnes atteintes d'une pathologie chronique (dont le cancer)

► Les critères d'éligibilité

- L'action doit correspondre à une démarche « sport santé »
- L'action doit s'adresser aux publics ciblés par le Plan régional « sport, santé, bien-être »
- L'action doit être pérenne
- L'action doit être structurante (pour le territoire, la discipline, le public)

Ne sont pas éligibles :

- les actions à caractère ponctuel exclusif (colloques, séminaires, journées « sport et santé »...) ne s'inscrivant pas dans un dispositif plus large d'action ;
- les actions locales (limitée à une commune par exemple) sans lien avec un projet territorial ;
- les actions de sensibilisation et d'information à caractère global ;
- les frais de fonctionnement de la structure ;
- les projets ne concernant pas le sport et santé.

► Comment faire une demande ?

- Remplir une fiche action dans votre dossier de demande de subvention via E-subvention
- Compléter et joindre la fiche spécifique « Sport, santé, bien-être »

Le Plan régional « sport, santé, bien-être » est co-piloté par la DRJSCS et l'ARS, chaque entité contribuant au financement d'actions, et ce en concertation. Afin d'éviter le cofinancement, les actions concernant la petite enfance, les étudiants, les personnes en situation de handicap cognitif, psychique et mental et les personnes âgées en EHPAD sont financées prioritairement, voire exclusivement, par l'ARS.

► Les référents des services déconcentrés de l'Etat

Service	Référent(e)	Adresse @	Téléphone
Occitanie (DRJSCS)	Olivier Coste	olivier.coste@drjscs.gouv.fr	04 67 10 14 80
Occitanie (DRJSCS)	Virginie Ducos	virginie.ducos@drjscs.gouv.fr	05 34 41 73 68
09 - Ariège (DDCSPP)	Arnaud Villemus	arnaud.villemus@ariege.gouv.fr	05 61 02 43 74
11 - Aude (DDCSPP)	Sylvain Crismanovich	sylvain.crismanovich@aude.gouv.fr	04 34 42 90 41
12 - Aveyron (DDCSPP)	Jean-Yves Tayac	jean-yves.tayac@aveyron.gouv.fr	05 65 73 52 34
30 - Gard (DDCS)	Francis Marchal	francis.marchal@gard.gouv.fr	04 30 08 61 62
31 - Haute-Garonne (DDCS)	Jacques Roisin	jacques.roisin@haute-garonne.gouv.fr	05 34 45 37 87
32 - Gers (DDCSPP)	Eric Alexis	eric.alexis@gers.gouv.fr	05 62 58 12 80
34 - Hérault (DDCS)	Michel Vidal	michel.vidal@herault.gouv.fr	04 67 41 72 67
46 - Lot (DDCSPP)	Eric Decharme	eric.decharme@lot.gouv.fr	05 65 20 56 64
48 - Lozère (DDCSPP)	Emmanuelle Solignac	emmanuelle.solignac@lozere.gouv.fr	04 30 11 10 00
65 - Hautes-Pyrénées (DDCSPP)	Rémy Cazenave	remy.cazenave@hautes-pyrenees.gouv.fr	05 62 46 42 26
66 - Pyrénées orientales (DDCS)	Patrick Wozniack	patrick.wozniack@pyrenees-orientales.gouv.fr	04 68 35 73 14
81 - Tarn (DDCSPP)	Didier Cabanel	didier.cabanel@tarn.gouv.fr	05 81 27 53 61
82 - Tarn-et-Garonne (DDCSPP)	Patrick Gorinat	patrick.gorinat@tarn-et-garonne.gouv.fr	05 63 21 18 73